



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire – Séance du 28 mars 2022

Délibération n° 2022-037

**MOIS DE LA JEUNESSE - ORGANISATION DE LA 10ème EDITION DE LA MANIFESTATION
« QUARTIER LIBRE » ET DU CONCOURS DE COURTS METRAGES - AUTORISATION**

*Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est
assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Maire*

Nombre de conseillers en exercice : 49

PRESENTS : 41

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI, Thierry TRIJOLET, Marie RECALDE, David CHARBIT, Joël MAUVIGNEY, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Bastien RIVIERES, Véronique KUHN, Gérard CHAUSSET, Mauricette BOISSEAU, Joël GIRARD, Jean Pierre BRASSEUR, Ghislaine BOUVIER, Alain CHARRIER, Cécile SAINT-MARC, Gérard SERVIES, Anne-Eugénie GASPAS, Claude MELLIER, Loïc FARNIER, Emilie MARCHES, Jean-Louis COURONNEAU, Amélie BOSSET-AUDOIT, Marie-Ange CHAUSSOY, Aude BLET-CHARAUDEAU, Daniel MARGNES, Jean-Michel CHERONNET, Eric SARRAUTE, Samira EL KHADIR, Pierre SAUVEY, Léna BEAULIEU, Olivier GAUNA, Michelle PAGES, Marie-Christine EWANS, Serge BELLERON, Arnaud ARFEUILLE, Thierry MILLET, Thomas DOVICH, Hélène DELNESTE, Antoine JACINTO, Sylvie DELUC, Bruno SORIN

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : 7

Mesdames, Messieurs : Sylvie CASSOU-SCHOTTE à Eric SARRAUTE, Patricia NEDEL à Bastien RIVIERES, Marie-Eve MICHELET à Michelle PAGES, Jean-Charles ASTIER à Anne-Eugénie GASPAS, Kubilay ERTEKIN à Samira EL KHADIR, Fatou THIAM à Alain ANZIANI, Christine PEYRE à Sylvie DELUC

ABSENT : 1

Madame, Monsieur : Maria GARIBAL

SECRETARE DE SEANCE : Madame Ghislaine BOUVIER

Madame Anne-Eugénie GASPARD, Adjointe au Maire Déléguée à la Vie Associative et Cohésion Sociale, rappelle à l'Assemblée qu'en mars 2011, le Conseil Municipal a décidé la mise en place d'un temps fort pour la jeunesse avec la première édition de « Quartier Libre ».

« Quartier Libre » vise à donner une place aux jeunes de 11 à 30 ans dans l'espace public, à travers la valorisation de pratiques artistiques et de loisirs et l'expression des initiatives portées par des jeunes. Ce projet s'inscrit également dans le projet éducatif du territoire, en lien avec les acteurs locaux agissant auprès des jeunes.

En 2022, la 10^{ème} édition de la manifestation aura pour thème « Tous ensemble, tous différents » et s'inscrira dans le mois de la Jeunesse en avril.

Elle comprend des événements sur les principales thématiques jeunesse (emploi, loisirs, sports, prévention routière, santé et bien-être, culture, citoyenneté, inclusion, handicap) en soirée et en week-end durant tout le mois d'avril et une semaine de temps fort organisée du 23 au 30 avril 2022. "Quartier Libre" proposera aux jeunes, des temps d'ateliers d'expression, de tournois sportifs, de jeux en réseaux, de concerts, de rencontres, et d'animations en journée et en soirée.

Ces animations feront l'objet de partenariats ou de prestations, avec différentes associations partenaires (SAM, Drop de Béton, collectif des 10 structures d'animation, Compagnie le Rat Bleu, Côté Sciences Air et Espace, Racine de 2, etc.).

Dans le même temps, le Bureau Information Jeunesse organisera la 8^{ème} édition du concours de courts métrages d'une durée maximum de 4 minutes, présentés dans le cadre de la manifestation jeunesse "Quartier Libre". Ce projet, intitulé "Free Time Vidéo", vise à encourager l'expression des jeunes à travers l'outil vidéo.

Les participants ont le choix d'adhérer aux thèmes " Tous ensemble, tous différents ou "libre".

Les projets présentés au "Free Time Vidéo" seront diffusés lors d'une soirée qui récompensera les meilleurs courts-métrages, le 28 avril 2022 à l'auditorium de la Médiathèque.

Avant la remise de leur lot, les gagnants devront remplir les conditions définies dans le règlement, annexé à la présente délibération.

Plusieurs prix seront remis :

- pour le concours « **mineurs** » (et acteurs de jeunesse), les thèmes « libre » et « Tous ensemble, tous différents » confondus, seront récompensés par le prix du jury suivant « **Le Prix du Meilleur Film** ». La récompense sera un bon d'achat de 250 euros.
- pour le concours « **mineurs** », les thèmes « libre » et « Tous ensemble, tous différents » confondus, seront récompensés par le prix suivant: « **Le Prix du public** ». La récompense sera un bon d'achat de 250 euros.
- pour le concours « **majeurs** », les thèmes « libre », et « Tous ensemble, tous différents » confondus, seront récompensés par le prix du jury suivant: « **Le Prix du Meilleur Film** ». La récompense sera un bon d'achat de 250 euros.
- pour le concours « **majeurs** », les thèmes «libre » et « Tous ensemble, tous différents » confondus, seront récompensés par le prix suivant: « **Le Prix du public** ». La récompense sera un bon d'achat de 250 euros.
- pour l'ensemble du concours, un **prix spécial du jury** sera remis et récompensé par un bon d'achat de 250 euros.

Pour l'organisation du mois de la jeunesse, la ville s'appuiera sur le budget de fonctionnement du service jeunesse. La ville financera les acteurs locaux et des prestataires pour le déroulement de l'évènement, comme détaillé ci-dessous :

Rallye Cap Citoyen DDB	Découverte de la Ville, sa géographie et son histoire grâce à une course d'orientation par équipe le 28 avril	3 000 €
Soirée jeunes	Soirée des plus de 15 ans qui aura lieu le 29 avril	7 000 €
Village sportif	Activités sportives qui se dérouleront sur la semaine en lien avec les différents continents mis en avant.	12 500 €
Village artistique et scientifique	Activités artistiques, culturelles et scientifiques	15 000 €
Free time video	Récompenses dans le cadre du concours de court métrage le 28 avril	1 250 €
100% BATTLE + tournoi Basket	Concours de danse et tournoi de basket organisés le 30 avril par l'Amicale Laïque la Glacière et Racine de 2.	6 750 €
GAME SHOW	Festival des jeux organisé à la médiathèque le 23 avril	2 500 €
Total		48 000 €

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Education-Culture-Solidarité-Sport et Familles en date du 17 mars 2022,

ENTENDU le rapport de présentation,

DECIDE :

ARTICLE 1 : d'approuver le programme de "Quartier Libre 2022" et le règlement du concours de courts-métrages, fixant notamment les prix remis aux lauréats ;

ARTICLE 2 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions nécessaires au bon déroulement de la manifestation sur le mois ainsi que tout acte afférent.

ADOpte A l'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 28 mars 2022



Alain ANZIANI
Maire de Mérignac
Président de Bordeaux Métropole

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et affichée le 29 mars 2022.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.